



PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER
DU CALVADOS

Service urbanisme et risques

Caen, le **28 MAI 2019**

Le Préfet du Calvados

à

Madame la Directrice Générale,
Normandie Aménagement
1, avenue du Pays de Caen – BP04
14 460 COLOMBELLES

Objet : Avis sur l'étude préalable à la compensation collective agricole relative au projet de ZAC Lazzaro n°3 sur la commune de Colombelles

En application des articles L.112-1-3 et D.112-1-18 et suivants du Code rural et de la pêche maritime, le projet de ZAC Lazzaro n°3 sur la commune de Colombelles a fait l'objet d'une étude préalable d'impact agricole, présentant les démarches mises en place pour éviter et réduire la consommation de terres agricoles ainsi que les mesures proposées de compensation collective agricole. Vous m'avez transmis un dossier en date du 17 avril 2019.

Après examen, la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) du 7 mai 2019 a rendu un avis favorable considérant que :

- vous aviez apporté des éléments relatifs aux volets éviter et réduire ;
- l'étude préalable fournie met en lumière les effets directs, indirects et cumulés du projet qu'il convient de compenser ;
- le montant de compensation proposé est cohérent avec la seule référence sur ce sujet que constitue la valeur de l'hectare normand par la Chambre Régionale d'Agriculture ;

Au regard de cet avis de la commission et compte tenu :

- de la démonstration du respect chronologique du processus « Éviter-Réduire-Compenser » dans votre dossier ;
- du fort potentiel agronomique des terres agricoles concernées par votre projet ;
- du montant cohérent de compensation proposé ;

j'émet un **avis favorable** sur l'étude préalable présentée au titre du projet de ZAC Lazzaro n°3 sur la commune de Colombelles. Les services de la DDTM reviendront vers vous pour fixer les modalités de consignation puis de déconsignation du montant de compensation proposé.

L'étude préalable à la compensation agricole collective, ainsi que le présent avis seront publiés sur le site internet des services de l'État dans le Calvados.

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire Général

Stéphane GUYON